

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 5 juillet 2024, à 11 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Autorisation de signature – Protocole de la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets pour Soutien financier espace culturel.

133-07-2024

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS POUR SOUTIEN FINANCIER ESPACE CULTUREL :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a déposé une demande d'aide financière au montant de 50 000 \$ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce à l'occasion de l'appel de projets pour SOUTIEN FINANCIER ESPACE CULTUREL dans le cadre de l'entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025 pour le projet « Saint-Bernard, levier de culture régionale ».

Considérant que la résolution no. 38-02-2024 autorisait la directrice générale et greffière-trésorière, Marie-Eve Parent, à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC;

Considérant l'annonce de l'acceptation du projet et l'octroi de l'aide financière de 50 000 \$ à la Municipalité de Saint-Bernard;

Considérant que Mme Johanne Beauseigle, directrice des communications et de la vie communautaire est responsable du projet;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise également la directrice des communications et de la vie communautaire, Mme Johanne Beauseigle, à signer le protocole d'entente avec la MRC de L'Islet ou tout autre document nécessaire.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière